

Imparfais minimums sociaux

Le revenu de solidarité active devrait inciter à une reprise d'activité. Sans emploi, ce n'est pas simple. La lourdeur du dispositif ajoute à ses résultats en demi-teinte. La mise en place d'une allocation universelle pourrait peut-être résoudre bon nombre de problèmes.

Le RSA est trop complexe

Avant de dresser un bilan du RSA, encore faut-il rappeler qu'il n'en existe pas un mais deux : le RSA « socle » pour les personnes qui n'exercent aucune activité professionnelle, et le RSA « activité » qui apporte un complément de revenus aux travailleurs pauvres ou aux personnes reprenant un emploi. Rappelons ensuite que le RSA a lui aussi été victime de la crise...

Car pour inciter à la reprise d'activité, encore faut-il qu'il y ait de l'emploi ! Or, en dépit de la récente amélioration des chiffres du chômage, les effets de la crise restent encore bien réels pour un grand nombre de nos concitoyens ! Certes, le RSA activé a permis l'an dernier à 140 000 foyers de sortir du seuil de pauvreté, ce qui est une très bonne chose ! Pour autant, après quasiment deux ans de fonctionnement, des progrès restent à faire. Au-delà du contexte, la mise en œuvre du dispositif appelle sans aucun doute à plus de souplesse et de simplicité. L'accompagnement

social et l'accompagnement professionnel des bénéficiaires pourraient, par exemple, être décloisonnés. Si la loi prévoit en effet d'orienter les personnes vers l'un ou l'autre, c'est-à-dire vers les travailleurs sociaux ou vers Pôle emploi, la frontière entre les deux est en réalité bien moins hermétique. À ce titre, alors que le RMI avait accentué les liens entre les partenaires locaux de l'insertion, le RSA a, au contraire, conduit à des logiques d'accompagnement parallèles. Il n'est ainsi pas rare que des personnes orientées vers Pôle emploi se tournent finalement d'elles-mêmes vers les CCAS pour obtenir des aides ponctuelles (alimen-

taires, financières, etc.), ce qui se fait au détriment d'un accompagnement plus global. Côté simplicité, l'accès aux droits des bénéficiaires, dont la vie professionnelle est souvent loin d'être un long fleuve tranquille, pourrait sans doute être amélioré, voire allégé. Durant le premier semestre 2010, 110 000 personnes par mois seraient entrées dans le dispositif tandis que 90 000 en sortaient... Cette circulation souligne toute la complexité du suivi et de l'accompagnement. Enfin, l'impact du RSA se heurte à l'éloignement de l'emploi de nombreuses personnes confrontées à des difficultés de logement, des problèmes de mobilité, de santé, de surendettement, etc. Si l'accès à un emploi contribue pleinement à l'autonomie et à l'estime de soi, l'insertion professionnelle n'est pas une fin en soi. Ces personnes méritent autant notre attention que notre respect. Les stigmatiser nuit gravement au lien social dans notre pays et fragilise notre socle républicain commun.



Patrick KANNER, président de l'Uccas*

Un revenu universel non stigmatisant

Partout en Europe, comme en France avec le RSA, les revenus minimums sont conditionnels (âge, niveau de revenus, etc.). L'idée d'une allocation universelle, ou revenu universel, selon les appellations, est très différente. Elle serait distribuée à tout le monde, riches ou pauvres. Ce serait un droit individuel, qui ne serait pas dépendant des revenus des autres membres d'un ménage, et sans contrepartie. Actuellement, on reçoit un revenu minimum parce qu'on est pauvre. C'est extrêmement stigmatisant. Il faut donc savoir qui est pauvre, contrôler, ou prouver qu'on l'est bien. Inévitablement, ces dispositifs manquent une partie de leur cible : beaucoup de personnes, par la complexité des démarches ou pour ne pas être stigmatisées, n'en font pas la demande. La question de l'estime de soi n'est pas à négliger. Par son universalité, un revenu citoyen résoudrait ce problème.

De mon point de vue, une telle allocation favoriserait l'accès ou le retour à l'emploi.

Lorsque l'on retrouve un travail, même précaire, on perd souvent son allocation logement ou d'autres aides. Là, tout le monde garderait un socle économique d'autant plus important quand on se trouve en bas de l'échelle des revenus. En outre, cette allocation universelle mettrait les personnes dans une position plus forte : elles pourraient se permettre de refuser des emplois non prometteurs tant du point de vue du salaire que des conditions de travail. Ce ne serait pas l'employeur qui toucherait le subside, mais la personne elle-même. Politiquement, l'on en trouve des défenseurs comme des détracteurs de tous bords poli-

tiques. Fondamentalement, l'idée est liée à la liberté individuelle. À gauche, ses défenseurs veulent donner un droit inconditionnel aux revenus, en plus des autres acquis sociaux, pour que ceux qui ont le moins de moyens puissent effectivement exercer cette liberté. Les défenseurs de droite, eux, envisagent cette mesure comme un outil de libération du marché du travail en supprimant les autres acquis sociaux par ailleurs. L'interprétation est donc bien différente.

Quant aux réfractaires, dans sa frange travailliste, la gauche a notamment peur que cela ne déconnecte les revenus du travail. Mais il faut réfléchir à une société post-travail, en le partageant mieux. À droite, le caractère trop redistributif des programmes universels freine. L'impôt serait nécessairement plus progressif. Par ailleurs, à gauche comme à droite, on imagine mal un droit sans contrepartie. Il faut toujours que le pauvre soit méritant. Pourtant, on ne demande jamais de contrepartie aux rentiers.



Yannick Vanderborght, docteur en sciences politiques **

*Union nationale des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale / **Co-auteur de l'Allocation universelle, La Découverte, 2005.